

ASSOCIATION D'ÉDUCATION
DES CANADIENS-FRANÇAIS DU MANITOBA

M. HENRI LACERTE,
Président.

M. J.-A. MARION,
Vice-président.



M. J.-H.-N. LEVEILLE,
Trésorier.

M. J.-H. DAIGNAULT,
Secrétaire.

SAINT-BONIFACE, MANITOBA

le 27 mars 1933,

M. Hector Charlesworth,
Président,
Commission Canadienne de la Radio,
Ottawa, Canada,

Cher monsieur,

Nous venons répondre à votre lettre du 3 mars. Nous vous avons respectueusement demandé par notre lettre du 8 février, de faire, en anglais et en français, les annonces qui accompagnent vos émissions radiophoniques transcanadiennes et nous vous avons donné quelques raisons à l'appui de notre requête. Vous nous répondez maintenant que "la Commission de la Radiodiffusion entend respecter tous les droits légitimes du français au Canada, et à cet effet, il a été décidé que des programmes entièrement français seraient irradiés le plus tôt et le plus souvent possible à travers tout le pays." De son côté, M. Maher, écrit à la Société St-Jean Baptiste de St-Boniface une lettre que nous avons lue, dont nous prendrons la liberté de tenir compte et qui dit: "Je désire vous informer que toutes les annonces ne seront faites que dans une seule langue seulement pour ne pas ennuyer inutilement les auditeurs."

Nous vous faisons remarquer, dès le début, que des concerts entièrement français, même "le plus tôt et le plus souvent possible" ne répondent pas du tout à ce que nous vous avons demandé.

Nous prenons note que la reconnaissance, par votre commission, des droits légitimes du français au Canada suppose la diffusion de concerts français et que vous vous apprêtez à nous en donner: nous vous assurons que nous leur ferons bon accueil lorsqu'ils nous viendront.

Mais là n'est pas la question. Permettez que nous la posions de nouveau. Nous vous avons représenté que, négliger le français dans vos émissions radiophoniques c'est faire, au Canada, une utilisation incomplète de la radiodiffusion. Nous vous avons dit aussi que c'était représenter notre pays et la population qui l'habite sous un aspect irréal et faux. Nous avons ajouté, en plus, que le meilleur cachet canadien à donner à vos émissions radiophoniques c'était de les faire accompagner d'annonces bilingues. Nous vous avons enfin cité des exemples pour vous prouver qu'il vous était facile de vous rendre à notre demande. En somme, nous vous avons demandé des annonces bilingues au cours de toutes vos émissions radiophoniques transcanadiennes. Nous vous avons demandé des annonces bilingues, c'est-à-dire canadiennes, parceque vous et vos collègues faites partie de l'administration canadienne.

Voilà la question telle que nous l'avons engagée par notre lettre du 8 février.

Votre lettre ne touche pas à cette question. Elle appelle cependant des commentaires utiles. Si elle tendait à exciter de l'enthousiasme à cause de la promesse de concerts entièrement français qu'elle contient, nous doutons fort qu'elle ait atteint son but. A tout hasard l'enthousiasme s'est vite refroidi. Nous savons que le 15 mars vous avez inauguré une série de concerts français pour la province de Québec; vous en serez bientôt au cinquième. Evidemment, ils étaient préparés puisque vous les avez donnés. Aucun ne nous est parvenu et nous ne savons pas que vous ayez annoncé qu'un seul nous serait transmis. Dans ces circonstances, les mots: "le plus tôt et le plus souvent possible" notre population les fait suivre de points de suspension que vous lui accorderez la liberté de faire aussi nombreux que les apparences la justifient de le faire. D'autre part, la tactique nous est connue; en donnant des concerts français dans le Québec et jusque dans les provinces maritimes on peut espérer que les Canadiens-Français de ces provinces se désintéressent de nos réclamations. Cela réussira-t-il ? Nous le verrons. Mais même alors, la question que nous avons posée ne sera pas résolue. Elle sera susceptible d'un autre traitement et ce sera tout. Enfin, nous désirons ajouter que nous attribuons au lourd fardeau de vos occupations la manière brève avec laquelle vous avez statué sur notre requête et le dégageant avec lequel vous nous l'avez laissé savoir.

Nous sommes convaincus qu'à l'appui de cette requête nous vous avons donné des raisons sérieuses. C'est ainsi qu'elles ont été jugées en plus d'un endroit. Il nous faut regarder la lettre de M. Maher pour trouver la raison pour laquelle vous avez écarté les nôtres.

C'est non seulement votre meilleure raison mais aussi la plus importante puisque M. Maher n'en donne pas d'autres. M. Maher écrit: "Les annonces ne seront faites que dans une langue seulement pour ne pas ennuyer inutilement les auditeurs."

C'est peut-être téméraire, mais même devant cette raison nous refusons d'abdiquer et nous allons tenter d'y répondre, sérieusement.

Le propriétaire ou, du moins, l'ancien propriétaire du poste XER, puisqu'apparemment ce poste a été acquis récemment par une corporation, passe pour un homme excessivement intelligent: à tout événement la Commission Américaine de la Radio l'a éprouvé plus d'une fois. Or le puissant poste mexicain est une institution exclusivement commerciale; on n'y fait pratiquement que de l'annonce. S'il est un poste sur le continent américain où l'on entretient le souci de "ne pas ennuyer inutilement les auditeurs" c'est indubitablement le poste XER, puisqu'il s'agit constamment d'y faire l'article et de le vendre.

Cependant, l'homme qui y préside et qui est éminemment intelligent fait faire toutes ses annonces en deux langues. Ce poste opère à 735 kilocycles.

Comment peut-on dire qu'une annonce de 60 secondes serait plus ennuyeuse qu'une annonce de 30 secondes, -les annonces ne durent guère plus que cela. L'écouteur, c'est entendu, s'est résigné depuis longtemps à subir l'annonce quelle qu'elle soit. Serait-ce que, sans oser le dire, on redoute que l'usage du français dans les annonces radio-phoniques offenserait des oreilles par trop susceptibles ? Dans ce cas, raison de plus pour en mettre: c'est précisément cela qui, en les habituant au français, guérira ces oreilles de leur malheureuse susceptibilité. D'ailleurs cela n'apporterait que des protestations:

Or, nous croyons savoir que vos annonces unilingues ne vous ont pas apporté et ne vous apporteront pas que des félicitations. Où serait la différence ? Soyez assez obligeant de nous l'indiquer.

Et encore faudrait-il les trouver et nous les montrer les auditeurs de l'Ouest qui protesteraient contre la longueur inutile des annonces ou contre l'usage du français si elles étaient bilingues. Nous avons à ce sujet une expérience que vous n'avez pas, et nous pouvons vous assurer que vos craintes ou votre sollicitude pour les écouteurs sont inutiles. Depuis longtemps nous avons des auditions françaises dans l'Ouest et le fait qu'elles se continuent prouve assez que nos compatriotes anglais ne méritent pas le reproche indirect que vous leur faites. Nous vous devons de vous dire, toutefois, que nous faisons toutes nos annonces dans les deux langues.

Enfin, qu'il nous soit permis de vous suggérer qu'il serait à propos, alors que vous irradierez vos programmes entièrement français, de faire vos annonces en anglais aussi bien qu'en français; nous ne parlerons pas d'illogisme.

Le nombre toujours croissant des requêtes qui viennent s'ajouter à la nôtre et que vous avez reçues devrait vous démontrer que nous ne sommes pas les seuls protestataires. Dans tous les cas, soyez assurés qu'il s'agit pour nous d'une cause que nous avons sérieusement marquée et que nous ne sommes pas prêts d'abandonner. Nous aurions pu frapper à d'autres portes; nous avons préféré nous adresser à votre bon jugement. Et c'est sans hésitation que nous y revenons aujourd'hui.

Songez un peu à la situation. Il y a deux mois maintenant que vous donnez des concerts transcanadiens et, sauf le nom de certaines pièces musicales, il n'est pas un mot de français que vous nous ayez encore fait entendre. La Commission Canadienne de la Radiodiffusion, dirait-on, n'existe que sur votre papier à lettre, car nous n'avons encore entendu que la Canadian Radio Commission. C'est tout simplement vouloir nous humilier que d'en agir ainsi. Et nous aurions droit de nous servir d'un langage plus énergique. Au Canada, un corps administratif national, et vous en êtes un, doit être bilingue dans ses activités publiques. La Commission Canadienne de la Radiodiffusion, quand elle s'adresse à tout le pays doit le faire en anglais et en français; autrement, elle n'est pas canadienne. Elle ne l'est guère plus lorsqu'elle nous promet des concerts français "le plus tôt et le plus souvent possible," car cela veut dire que sa reconnaissance des droits légitimes du français au Canada est une chose à venir quand ce devrait être une chose faite depuis deux mois. C'est contre l'inexplicable oubli dans lequel vous avez tenu et tenez encore le français que nous avons protesté et que nous protestons encore.

Nous avons entendu vos concerts. Nous avons été incapables d'y trouver le moindre manifestation d'un changement pour le mieux dans la radiodiffusion au Canada et vous n'avez encore rien produit qui engage l'écouteur canadien à se détourner des postes américains. Il n'est pas une pièce musicale de valeur que vous nous ayez fait entendre que nous n'ayons entendue et ré-entendue en captant les postes américains qui, comme les vôtres, n'annoncent qu'en anglais. Où est donc alors la différence entre vos concerts et les concerts américains ? Quelle note distinctive ont-ils pour la grande majorité des écouteurs qui, ~~en~~ c'est un fait, n'écoutent pas les appels des signaux ? Annoncer d'un concert qu'il est diffusé par votre Commission pas plus qu'importer

de New-York MM. MacNamee et Perkins que vous devez nous faire entendre samedi prochain, n'est pas canadianiser la radiodiffusion. L'air et les échos des foyers canadiens sont tout aussi yankee qu'ils ne l'étaient avant les activités de la Commission. Cependant, vous devez améliorer la radiodiffusion au Canada et nous détourner des postes américains.

Vous nous annoncez maintenant des programmes entièrement français irradiés à travers tout le pays. Cela ferait évidemment une diversion; ce serait une nouveauté et une réelle amélioration. Mais ce ne serait cependant pas votre chose exclusive; ce ne serait en plus que passer et probablement assez régulier. Ce serait améliorer la radiodiffusion mais ce ne serait pas la rendre canadienne.

Alors nous revenons à nos premières conclusions. Si vous voulez contribuer à assurer la concorde entre les deux grandes races canadiennes, en les faisant mieux se connaître mutuellement, si vous voulez améliorer véritablement et de façon permanente la radiodiffusion au Canada, si vous voulez faire que vos émissions radiophoniques soient quelque chose de réellement distinct, de réellement distingué, de réellement canadien enfin, et de réalisation facile, faites que lors de chacune de vos manifestations transcanadiennes vos annonces unilingues deviennent des annonces bilingues. Nous vous prions de remarquer que ce n'est pas contre vos concerts ni contre vos programmes que nous protestons, c'est seulement contre vos annonces unilingues.

Il s'agit d'une question qui intéresse le tiers de la population canadienne et nous voulons croire que vous lui donnerez l'attention que son importance exige.

Veuillez croire, cher monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués,

ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS
FRANÇAIS DU MANITOBA

par J.R. DAIGNAULT,
le secrétaire général,